

Montréal, le 28 juillet 2026

Chers membres de Voile Québec,

Lors de la dernière assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 31 mars 2026 un bon nombre d'entre vous ont posé des questions relatives à la matière présentée. Nous sommes heureux de constater votre implication, et tenons à encourager cette participation active. C'est dans cette optique que nous publions les questions et les réponses de cette AGA ci-dessous. En espérant que cela réponde à vos attentes envers la direction et le conseil d'administration, nous vous souhaitons un bel été de voile.

Dear Voile Québec members,

During the last annual general assembly held on March 31th, 2026 several of you asked questions pertaining to the material presented. We are pleased to see such a strong engagement on your part and wish to encourage this active participation. With this in mind, we are publishing the questions and answers from that AGA herewith. Hoping that this meets your expectations regarding the management team and the board of directors, we wish you a wonderful summer of sailing.

Question posée	Réponse donnée ou à donner
Après 10 ans, on reçoit le capital ou les intérêts pour les fonds spécifiques ?	On reçoit les deux, intérêts réinvestis annuellement selon la structure du fonds
S'agissant des subventions, y a-t-il une liste... et quels sont les critères précis pour les recevoir ?	Liste en annexe du rapport ; critères de la politique de soutien.
Quelle proportion [du 84k\$] clubs vs athlètes ?	18150 \$ athletes, 10000\$ organisateurs. Le reste transfert membership à Voile Canada.
Support voile habitable/hauturière versé en 24-25 ? Une forte proportion semble être allouée à la voile légère	Programmes pilotes existants, mais focus majeur sur le secteur jeunesse.
developpement de l'excellence - description du soutien et développement du programme	prise en charge de la rémunération des entraîneurs, ainsi que l'ensemble des services de l'INS (7500\$)
Différence entre majeure entre les opérations et les lignes RH.	En lien avec des dépenses moindres sur les formations
Peut-on noter votre engagement à réviser les règlements ?	Oui, c'est noté comme priorité pour le prochain exercice avec une mention particulière pour l'article 21. Demande au ministère sur cette question avec un retour pour fin août.
Clubs institutionnels : assujettis légalement au code de gouvernance	Les clubs sportifs constitués en OBNL ne sont pas assujettis de façon directe et automatique au Code de gouvernance ministériel. Contrairement aux fédérations reconnues, ils ne relèvent pas du PRFSQ et ne sont donc pas soumis formellement à l'ensemble des exigences du Code. Bien qu'ils ne soient pas directement visés par le Code de gouvernance, les clubs sportifs sont néanmoins soumis à un cadre légal strict en tant qu'OBNL. Ils doivent respecter la Loi sur les compagnies (partie III), le Code civil du Québec ainsi que la Loi sur la publicité légale des entreprises. Ces obligations comprennent notamment la tenue d'une assemblée générale annuelle, l'existence de règlements généraux, la tenue de registres corporatifs, la production de déclarations au Registraire des entreprises du Québec et le respect des obligations fiscales et contractuelles. Dans la pratique, de nombreux clubs sportifs sont assujettis de manière indirecte à des exigences équivalentes au Code de gouvernance. Cette



VOILE QUÉBEC

La référence de la voile au Québec

	situation découle principalement de leur affiliation à une fédération sportive reconnue, laquelle impose à ses clubs membres certaines normes de gouvernance. Par ailleurs, les bailleurs de fonds publics tels que les municipalités, les centres de services scolaires ou les ministères exigent fréquemment des pratiques de gouvernance saine, de reddition de comptes et de transparence financière, inspirées du Code. Enfin, certains programmes spécifiques (sport-études, parasport, programmes jeunesse structurés) prévoient explicitement l'application de règles de gouvernance adaptées.
Investissements/promotion faits pour la voile croisière ?	Quelques campagnes sociales, mais manque de budget dédié. Le programme d'investissement et de développement de la croisière fera l'objet d'un point dans le programme stratégique + congrès voile croisière en novembre prochain.
On reste sur cette conversation ou un autre Teams ?	En 2024-25 la promotion s'est faite de manière globale sans une repartition analytique entre la voile dériceur et la voile croisière (salon nautique, objet publicitaire),
place de la professionnalisation. Quid du rapport entre le cout de la formation et l'employabilité	